





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-193**

Séance publique du

13 avril 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20180413- lmc1131493-DE-1-1 |
| Date de signature : 17/04/2018 |
| Date de réception : mardi 17 avril 2018 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Le 13 avril 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/04/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Charlotte BENON à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Madame Françoise TERME à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction de la Vie Scolaire

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2018

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au titre de l'année scolaire 2017/2018, la direction de la Vie Scolaire a été saisie de diverses demandes de subventions émanant des écoles élémentaires et maternelles de la Ville dans le cadre de l'organisation de projets éducatifs et de sorties scolaires avec nuitées.

Les aides proposées dans le présent rapport correspondent aux critères d'attribution établis par la commission de subventions composée des différents partenaires éducatifs.

Je vous précise que chaque projet a reçu l'avis favorable de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription.

Vous trouverez, en annexe, le détail des subventions proposées, répertoriées sur un tableau, pour un montant total de : 4 897,85 € (quatre *mille huit cent quatre vingt dix sept euros et 85 centimes*)

Les subventions seront versées sur le compte des coopératives scolaires de chaque école.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution des subventions aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe.

- **DIRE**, que la dépense en résultant, soit la somme de 4 897,85 €, sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2018 - ligne budgétaire (1546) 213--6574--92 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2018-193 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES ELEMENTAIRES ET
MATERNELLES DE LA VILLE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 38 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES
ELEMENTAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE**

ANNEE BUDGETAIRE 2018

Ligne budgétaire : 1546 : 213—6574--922

| ECOLES | OBJET | MONTANT SOLLICITE |
|---|---|--------------------------|
| BEAUVALLE Maternelle | Subvention abonnements revues : Wakou | 56 € |
| BREMOND Elementaire | Classe de découverte ANCELLES du 28 au 01 juin 2018 pour 52 élèves soit 52 élèves x 5 j x 1,55 € | 403,00 € |
| CELONY Maternelle | Subvention amélioration BCD | 229,00 € |
| CHATEAU DOUBLE Elementaire | Classe transplantée au Lavandou du 22 au 25 mai 2018 pour 21 élèves 21 élèves x 4 j x 6,10 € | 512,40 € |
| | Classe transplantée au Sauze du 28 au 1 ^{er} juin 2018 pour 41 élèves 41 élèves x 5 j x 6,10 € | 1 250,50 € |
| | Subvention abonnements revues : Images Doc | 60,50 € |
| COUTHERON Maternelle | Subvention Amélioration BCD | 229,00 € |

| | | |
|-----------------------------------|--|---------------------------------------|
| CUQUES Elementaire | Séjour a Sanary Sur Mer au Centre Les Flots du 16 au 18 Avril 2018 pour 43 élèves classes CP et CE1 43 élèves x 3 j x 1,55 € | 199,95 € |
| D'ARBAUD Maternelle | Sortie scolaire de fin d'année : Jeudi 24 Mai 2018 au Bois des Lutins - prise en charge transport (2 autocars) | 880,00 € |
| DE GENNES Maternelle | Subvention abonnement revues : Belles Histoires – Bayard | 60,50 € |
| LAUVES Elementaire | Classe de découverte à Saint Vincent Les Forts (04) du 28 au 1 ^{er} juin 2018 pour 21 élèves de la classe CM1 21 élèves x 5 jours x 6,10 € Subvention abonnement revues : Pomme d'Api – Bayard | 640,50 € 57,50 € |
| MAUREL Maternelle | Subvention abonnement revues : Belles Histoires – Bayard | 60,50 € |
| PEISSON ELEMENTAIRE | Subvention abonnements revues : Youpi – Bayard | 60,50 € |
| PEISSON Maternelle | Subvention abonnements revues : l'école des Loisirs | 60,00 € |
| ROUMANILLE Elementaire | Subvention abonnements revues : Romans image – Youpi – J'aime Lire | 60,50 € |

| | | |
|--------------------------------|---|-------------------|
| SALLIER élémentaire | Classe de découverte à Vallon du Pont de l'Arc en Ardèche du 19 au 20 Avril 2018 pour 25 élèves de la classe CE1-CE2 25 élèves x 2 j x 1,55 € | 77,50 € |
| TOTAL | | 4 897,85 € |